

Pierres d'achoppement (Stolpersteine) aux Bagni di Craveggia
pour trois résistants de la République de l'Ossola

Ruth Dreifuss



Mesdames et Messieurs,
Chers et chères amies,

Ce qui nous réunit aujourd'hui, c'est le souvenir de trois jeunes hommes, Renzo 20 ans, Federico 24 ans, Adriano 22 ans. Trois résistants de l'éphémère Repubblica dell'Ossola, abattus par les troupes fascistes. Si Adriano a survécu à ses blessures, Renzo et Federico en sont morts. Nous voulons les garder vivants dans notre mémoire, dans la mémoire de ce lieu précis. Nous voulons que reste dans ce paysage un rappel de leur présence et du combat qu'ils ont mené.

Ils sont arrivés ici avec leurs compagnons, se repliant face à l'avance et à la supériorité militaire des troupes conjointes nazies et fascistes. A la frontière de la Suisse, ils avaient l'espoir de pouvoir s'y réfugier, ils avaient encore l'espoir d'échapper aux tirs des poursuivants. Nous devons rappeler pour quelle cause ils s'étaient engagés, la libération de leur pays de la dictature, de l'occupation, du fascisme. Leur lutte était portée par l'espoir de reconstruire une Italie qui soit démocratique et plus juste.

L'histoire de ces trois hommes s'inscrit dans une multitude d'histoires, celles de leurs familles, celles de leurs camarades, celles aussi des personnes qui se sont accommodées du fascisme ou qui y ont adhéré, celles des soldats suisses à la frontière, celles des habitants et habitantes de l'Ossola et du Tessin. Toutes ont été confrontées à des dilemmes : rester ou émigrer, s'engager ou se terrer, aider des victimes ou leur refuser un soutien, résister ou collaborer, ouvrir la frontière ou refouler les

personnes poursuivies... En rendant hommage à Renzo, Federico et Adriano, nous rendons hommage au choix qu'ils ont fait.

J'aimerais aussi rendre hommage aux Tessinois et Tessinoises qui ont choisi d'aider activement la résistance italienne et les réfugiés du fascisme et du nazisme. Contre les lois et règlements édictés alors en Suisse. Hommes et femmes ont choisi la solidarité et non l'obéissance. Les vieux chemins de contrebande ont été parcourus, dans les deux sens, par des résistantes et résistants, par des passeurs accompagnant des réfugiés qui auraient été refoulés s'ils avaient sollicité l'asile aux postes de frontière. Une figure à la fois modeste et lumineuse de cette solidarité tessinoise doit être nommée ici : Gaby Antognini.

Il y a jour pour jour 76 ans aujourd'hui que furent adoptées les Conventions de Genève. Les pierres angulaires du droit international humanitaire énoncent les règles que tous les États doivent respecter en matière de droit international humanitaire, soit l'obligation en temps de guerre de protéger les civils, les membres de l'aide humanitaires, les blessés et les prisonniers de guerre. Il est vrai que les événements qui nous réunissent aujourd'hui, et qui ont eu lieu à cette frontière en octobre 1944, sont antérieures à l'adoption des Conventions de Genève, même si celles-ci avaient été précédées dès 1864 de plusieurs premiers textes.

Si je conclus quand même mon intervention par le rappel de l'importance des Conventions de Genève et du droit humanitaire international, c'est pour deux raisons: rappeler que ce ne sont pas seulement les belligérants directs qui ont des obligations selon le droit humanitaire international, mais également les États qui ne participent pas directement aux affrontements: en particulier les États neutres. Aux Bagni di Craveggia, la Suisse a ouvert la frontière et empêché le massacre des fugitifs. Mais nous savons aussi qu'elle n'a pas accordé aux partisans le statut de prisonniers militaires et que les conditions dans les camps d'internement - je pense en particulier à celui de Büren an der Aare - peuvent être qualifiées de cruelles. Aujourd'hui, elles seraient considérées comme violant les Conventions de Genève.

Y a-t-il une seconde raison de rappeler les Conventions de Genève aujourd'hui ? Comment ne pas être obsédé par la discrédance entre les obligations qui incombent à tous les belligérants et les informations qui nous viennent quotidiennement de Gaza, d'Ukraine ... qui nous parviennent trop rarement du Soudan ... alors que nous n'avons même pas connaissance d'autres conflits sanglants? Comment ne pas se souvenir que ce sont les atrocités de la seconde guerre mondiale qui ont conduit à établir des règles en faveur des victimes, civiles et militaires, de toutes les guerres à venir. Des règles quotidiennement violées à Gaza comme en Ukraine.

La Suisse a permis en 1944 de prévenir un massacre à cette frontière. La Suisse doit tout faire pour prévenir que se poursuive le massacre et les tentatives d'expulsion de Palestiniens et de Palestiniennes à Gaza, pour que l'aide humanitaire soit rendue accessible à toute la population, pour accueillir dans ses hôpitaux ceux et celles qui ne peuvent être soignés sur place.

La Suisse doit cesser toute collaboration qui pourrait légitimer l'occupation et soutenir la poursuite de la guerre. Ce n'est pas un choix. C'est une obligation.

Bagni di Craveggia – Spruga
12.08.2025

Le reportage complet: Pietre della memoria, Il Quotidiano -
<https://www.rsi.ch/play/tv/redirect/detail/3038732>